

Vendredi 29 novembre

Salle 44 de la cité scolaire (à partir de 14 h 00)



Rencontre à bâtons rompus entre des élèves de la cité scolaire et de jeunes migrants grâce à l'**Association Accueil Azun** d'Arrens-Marsous qui les a pris en charge.

Clôture de la semaine avec un match de football amical auquel participeront les jeunes venus avec l'association et nos élèves et un goûter participatif.

En lien avec cette semaine, du 25 au 29 novembre, les personnels de restauration de la cité scolaire proposeront aux élèves demi-pensionnaires et internes, comme aux personnels, une thématique culinaire pour faire voyager leurs papilles : « Cuisine d'ailleurs »...

Merci à nos partenaires :



QU'EST CE QU'UN MIGRANT ?

Le terme "migrant" doit être utilisé avec précaution, car il n'est dénué ni d'idéologie, ni d'ambiguïté. Il arrive qu'il serve à opérer un tri entre les personnes qui quittent leur pays selon les causes supposées de leur départ. Les "migrants" feraient ce choix pour des raisons économiques, quand les réfugiés ou les demandeurs d'asile y seraient forcés pour des motifs politiques. Or les contraintes économiques et politiques se confondent souvent, et la distinction entre différentes catégories de "migrants" est généralement arbitraire.

S'il n'existe, au niveau international, aucune définition juridique du concept de "migrant", les définitions suivantes recueillent un relatif consensus.

• **Migrant international** : Toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays [UNESCO]. À des fins statistiques, les Nations Unies proposent de distinguer le "migrant à long terme" (personne s'installant dans un pays autre que son pays de résidence habituelle pour une période d'au moins douze mois) du "migrant temporaire".

• **Travailleur migrant** : Personne qui va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante [Convention internationale des Nations-Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles].

• **Réfugié** : Au sens de la Convention de Genève de 1951, est éligible au statut de réfugié toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Il existe aussi une acception non juridique de la notion de réfugié, qui désigne toute personne contrainte à quitter son pays d'origine et ne pouvant y rentrer.

• **Demandeur d'asile** : Personne qui a quitté son pays d'origine et souhaite obtenir le statut de réfugié.

• **Migrant environnemental** : Il n'existe pas de définition figée de la migration environnementale. On peut cependant considérer la migration environnementale comme une migration causée, directement ou non, totalement ou en grande partie, par des phénomènes environnementaux, qu'ils soient multiples ou uniques, catastrophiques ou graduels, naturels ou anthropiques. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement parle de "Personne forcée de quitter son lieu de vie de manière temporaire ou permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine)".

• **Déplacé interne** : Personne forcée ou contrainte à fuir son lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État [ONU].

• **Clandestins ou sans-papiers ?** Le terme "clandestin", empreint d'un caractère péjoratif et criminalisant, est communément mais abusivement utilisé pour désigner des étrangers en situation irrégulière, et laisse penser que ces personnes ont volontairement franchi irrégulièrement la frontière du pays où elles se trouvent, pour y rester dans l'illégalité. En réalité, la plupart des étrangers en situation irrégulière sont entrés régulièrement sur le territoire européen : avec un visa de touriste, d'étudiant ou autre, ou encore en déposant une demande d'asile à leur arrivée. C'est le fait de demeurer dans le pays où ils se trouvent une fois leur visa expiré, parce qu'ils n'ont pas pu obtenir le droit d'y séjourner durablement, ou après le rejet de leur demande d'asile, qui les fait basculer dans la catégorie des "sans-papiers". La proportion d'étrangers qui entrent sur le territoire européen sans papiers ou avec de faux documents est très faible, malgré la médiatisation importante qui entoure parfois ces arrivées. C'est en rendant très difficile la délivrance de visas et, par conséquent, la possibilité pour les migrants de faire des allers-retours entre le pays où ils travaillent et celui dont ils sont originaires, que les politiques migratoires "fixent" les sans-papiers sur le territoire européen.

la Cimade
L'humanité passe par l'autre



Semaine sur les migrants et les migrations
22 - 29 novembre 2019

Des terres d'exil... aux terres d'asile

Avec des interventions de :



Vendredi 22 novembre



Amphithéâtre de la cité scolaire (14 h 00 / 16 h 00)

En partenariat avec la médiathèque d'Argelès-Gazost, projection du documentaire **Asma** (Olivia Casari & Kalian Lo, 2016) qui retrace le parcours de jeunes réfugiés soudanais en présence de la réalisatrice et de certains des protagonistes du film suivie d'un débat avec des élèves de Seconde

Lundi 25 novembre



Amphithéâtre de la cité scolaire (14 h 00 / 16 h 00)

Projection du documentaire **Benvenuti** en présence de la sociologue Annalisa Lendaro, co-réalisatrice du film et chercheuse (Sociologie) à l'Université Jean-Jaurès de Toulouse, suivie d'un débat avec les élèves.

Lundi 25 novembre

Salle des fêtes d'Arras-en-Lavedan (20h 30)

Projection, grâce à l'association Ecran Voyageur, du documentaire **Benvenuti** en présence d'Annalisa Lendaro, co-réalisatrice du film et sociologue suivie d'un débat avec le public (ouvert à tous).

Mardi 26 novembre

C.D.I. de la cité scolaire (9 h 00)

Rencontre conférence avec la sociologue Annalisa Lendaro et autour de l'exposition « *Frontières* » (Mairie de Toulouse) présente au C.D.I. entre le 11 novembre et le 12 décembre avec les élèves des *Enseignements de Spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Science Politique et Humanités, Littérature & Philosophie*.

Le C.D.I. de la cité scolaire accueille aussi, entre le 18 et le 29 novembre, une seconde exposition « *Tous migrants* » proposée par le collectif *Cartooning for peace* (prêt M.G.EN.) qui évoque le sujet à travers des dessins de presse et des caricatures.

Salle 44 de la cité scolaire (14 h 00 / 16 h 00)

La **CIMADE** propose aux élèves un jeu « *Parcours de migrant·e·s* » afin de les sensibiliser aux réalités de l'exil comme de la demande d'asile à la façon d'un jeu de l'oie...



Amphithéâtre de la cité scolaire (16 h 00 / 17 h 00)

Conférence-débat de Christian Parrou, de la *Société d'études des 7 Vallées* sur l'émigration haute-pyrénéenne aux XIX^e et XX^e siècles

Mercredi 27 novembre

Amphithéâtre de la cité scolaire (9 h 00-12 h)

Spectacle-Rencontre avec le slameur toulousain, Saïd Nifeur, et Taïeb Cherfi, président de l'association **Tactikollectif** qui promeut « *la culture des quartiers* » née de l'immigration et du métissage culturel.



Jeudi 28 novembre

Gymnase de la cité scolaire (14 h 00 - 16 h 00)



Concert-rencontre avec le musicien burkinabé Yacouba Kabore (installé à Lourdes), président de l'association *Djembe Musique Sans Frontière*, et de son groupe. Bonne humeur et rythme garantis...

Cinéma du Casino (20 h 30)

Projection de **la Jaula de Oro**, film de fiction hispano-mexicain (2013, vost, 108 mn) de Diego Quemada-Díez qui raconte le difficile et dangereux périple d'adolescents guatémaltèques jusqu'à l'eldorado étasunien.

